

Conditions générales d'utilisation de la carte fidélité des Vitrines de Lamballe

- **Préambule :**

La carte fidélité des Vitrines de Lamballe est développée par l'association des commerçants et artisans de Lamballe, dénommée ci-après « Les Vitrines de Lamballe », association dont le siège social est situé 7 rue Villedeneu, 22400 - LAMBALLE.

La carte fidélité des Vitrines de Lamballe est valable chez l'ensemble des adhérents qui décideront de l'accepter.

- **Généralités :**

La Carte Fidélité des Vitrines de Lamballe est une carte de fidélité collective. Elle est délivrée aux consommateurs – porteurs dénommés ci-après « Clients », lors d'un achat chez un des Adhérents Carte Fidélité ou au bureau des Vitrines de Lamballe, lors des permanences. Elle permet aux clients de cumuler (cagnotter) des euros chez les adhérents Carte Fidélité. Ces euros peuvent être utilisés (décagnottés) chez tous les Adhérents Carte Fidélité participants à ce service dont la liste est consultable sur le site www.vitrinesdelamballe.com.

L'Adhérent Carte Fidélité, s'engage à accepter les Cartes Fidélité des Vitrines de Lamballe que les clients présenteront lors d'un achat dans son établissement. Il pourra, s'il le souhaite ultérieurement, ajouter des services payants disponibles dans le portail de gestion mis à sa disposition telle des campagnes e-mailing ou SMS ; s'en servir pour mesurer les fréquentations dans son point de vente ou valider d'éventuelles soldes ou promotions.

- 1. Conditions d'adhésion :**

Engagement sur l'année civile à compter de la date de signature du présent contrat. La qualité d'adhérents s'acquiert après réception du bulletin d'adhésion signé. Le contrat est renouvelé automatiquement par tacite reconduction.

Résiliation avant la fin de l'année civile sous réserve d'une demande écrite auprès des Vitrines de Lamballe.

- 2. Acceptation :**

L'Adhérent Carte Fidélité reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales afférentes à la Carte Fidélité des Vitrines de Lamballe remise lors de son inscription. L'Adhérent Carte Fidélité garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le cas échéant, il lui incombe de modifier et mettre à jour ses informations en application des présentes conditions générales.

- 3. Objet :**

Les Clients cumulent des euros au sein d'une cagnotte virtuelle associée à la carte, en fonction du montant de leurs achats. Ces euros peuvent être utilisés chez tous les Adhérents Carte Fidélité, hors GMS, participants au service dont la liste est consultable sur le site www.vitrinesdelamballe.com. Les avantages réservés aux Clients sont pour certains permanents (cagnottage) ou peuvent être ponctuels (offres promotionnels). Ils sont, en tout état de cause, communiqués, chez les Adhérents Carte Fidélité, sur internet, par email, par voie postale et/ou par SMS adressés aux Clients.

- 4. Inscription Client à la Carte Fidélité des Vitrines de Lamballe :**

La carte est ouverte à toute personne physique majeure ayant procédé à son inscription. La carte est strictement personnelle, et ne peut être ni prêtée, ni cédée, ni utilisée pour le compte d'un tiers. Une déduction d'1€ sera effectuée sur les premiers cagnottages, pour les frais d'édition et de mise en service de la carte.

- 5. Acquisition et conversion de la cagnotte :**

La carte de fidélité des Vitrines de Lamballe n'est pas un moyen de paiement. Les Clients cumulent des euros sur une cagnotte. Les Clients peuvent utiliser leurs euros chez tous les Adhérents Carte Fidélité (hors GMS). Cette cagnotte ne peut pas donner droit à une contre partie financière, même partielle, et

notamment à un rendu monnaie. Le Client doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de cumuler sa cagnotte, et de bénéficier de son ou de ses bons plans. Le cumul de la cagnotte se fait sur les achats effectués chez tous les Adhérents Carte Fidélité participants à ce service. L'Adhérent Carte Fidélité se réserve le droit d'exclure définitivement ou ponctuellement des produits marqués ou affichés comme ne faisant pas partis du champ d'application de la carte.

6. Modalités particulières :

Tout retour de produit entraîne l'annulation des euros cagnottés lors de l'achat correspondant. Le porteur de carte dispose de 4 mois pour utiliser sa carte. Elle se réactive à chaque utilisation pour une durée égale. Après relance des Vitrites de Lamballe à 3 mois, et en cas de non utilisation de la carte après 4 mois la cagnotte est perdue.

7. Perte ou vol :

Le Client est responsable de l'utilisation qui est faite de sa carte. Toute action effectuée avec la carte est réputée effectuée par le Client ou sous son contrôle. En cas de perte ou de vol de la carte, il lui incombe de prévenir dans les meilleurs délais le bureau des Vitrites de Lamballe. Une nouvelle carte sera éditée et facturée au client 1€.

8. Utilisation frauduleuse de la carte :

Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse de la carte entrainera de plein droit le retrait de la carte et l'annulation de la cagnotte qui y était associée.

9. Site internet www.vitrinesdelamballe.com :

Ce site est un outil de promotion du commerce de Lamballe. Il offre à chaque commerçant souscrivant à ce service un espace de présentation de son activité. Il permet également aux adhérents de communiquer leurs bonnes affaires, leur actualités, et toutes les marques qui commercialisent.

10. Participation :

Tout adhérent peut bénéficier de l'ensemble du dispositif mais reste libre de ne pas participer à un ou l'autre produit.

11. Modification ou arrêt de la carte fidélité des Vitrites de Lamballe :

Sous réserve de l'information préalable des Clients et des Adhérents Carte Fidélité par tous moyens identiques à ceux visés au point 2 (Objet). Les Vitrites de Lamballe se réserve le droit de modifier ou d'arrêter sa Carte Fidélité ou toute ou partie des avantages auxquels donne droit à la carte ; barème de cumul de la cagnotte, établissement de barème spécifiques lors d'opérations ponctuelles ou permanentes, modification des présentes conditions générales.

12. Informatique et liberté :

Les informations collectées relatives à l'identité des clients sont destinées aux Vitrites de Lamballe afin de permettre au Client de bénéficier des avantages de la Carte Fidélité des Vitrites de Lamballe et de les informer des offres de cette dernière. Conformément à la loi « informatique et liberté » numéro « 78-17 » du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concerne auprès de l'association des Vitrites de Lamballe, 7 rue Villedeneu 22400 LAMBALLE.